Puis-je demander à mon fournisseur actuel un contrat plus avantageux ?

Notre réponse

Oui.

Si vous souhaitez rester chez votre fournisseur, **vous pouvez toujours lui demander s'il existe un contrat d'énergie plus avantageux que le vôtre**. Un même fournisseur peut proposer différents contrats.

Les fournisseurs signataires de **l'Accord** "Le consommateur dans le marché libre de l'électricité et du gaz" (tous les fournisseurs en Wallonie, à l'exception d'Octa +, Elegant, Bolt et Cociter), doivent communiquer une fois par an au consommateur **quels sont leurs contrats d'énergie les moins chers**. En pratique, les fournisseurs communiquent souvent leur tarif le moins cher lors de la facture de régularisation.

Les fournisseurs signataires de l'Accord doivent également attirer l'attention du consommateur de manière explicite sur le fait que celui-ci peut vérifier quel est le produit le moins cher sur les sites internet des régulateurs régionaux.

Le transfert vers un autre fournisseur ou le changement de contrat auprès du même fournisseur ne peut se faire qu'au moyen d'un contrat écrit et signé.

Références légales

- Chapitre 2.2.3. de l'Accord "Le consommateur dans le marché libre de l'électricité et du gaz" (dernière version en vigueur, 2018)

Documents type

Date de mise à jour: Lundi 30/06/25